

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 20 octobre 2021, le Règlement no 291-21 relatif à un emprunt de 320 000 \$ pour le financement du projet de prolongement du lien cyclable entre la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 26^{ième} jour du mois d'octobre deux mille vingt-et-un.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil le 1^{er} novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1 jour de novembre deux mille vingt-et-un.

Signé: Mélanie Bilodeau
Titre: Directrice générale adjointe